

Vingtième session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 octobre – 7 novembre 2014)

Gambie

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mardi 28 octobre 2014 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer le Ministre de la Justice de la Gambie, Monsieur Basirou Mahoney, ainsi que la délégation gambienne pour la présentation de son rapport national.

La France souhaiterait poser les questions suivantes à la Gambie:

- Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour tenir compte des décisions de la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur des cas de torture, d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions, et des résolutions sur la situation des droits de l'Homme en Gambie adoptées par la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples ?
- Quel est l'état d'avancement du projet de loi de création d'une institution nationale des droits de l'Homme et quelles sont les modalités envisagées pour cette institution?

La France souhaiterait, par ailleurs, faire les recommandations suivantes à la Gambie :

- Abolir la peine de mort pour l'ensemble des crimes ;
- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et transposer les dispositions de ces conventions dans la législation nationale;
- Prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir, en toutes circonstances, le plein respect de la liberté d'expression et de la liberté de la presse ; réformer à ce titre les dispositions du « Information and Communication Act » pour rendre la législation nationale conforme aux normes internationales ;
- Garantir aux défenseurs des droits de l'Homme le libre exercice de leurs activités et s'abstenir de tout harcèlement et de toute intimidation à leur encontre ;
- Abroger les lois qui prévoient la pénalisation des personnes LGBT, dans le respect du principe de non-discrimination.

Je vous remercie./